

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326Imc1192607-DE-1-1

Date de signature : 01/04/21

Date de réception : jeudi 1 avril 2021

POUR CERTIFICATION DU CAMACTERIE EXECUTORE:

Préfecture
des Boucha-du-Rhôme
- COUNTE READON AFFICHE
- ACTE TRANSMIS POUR
- EXERCICE DU CONTRÔLE DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2021-549

Séance publique du

26 mars 2021

Présidence de Gérard BRAMOULLÉ Adjoint au Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL POUR UNE EXPOSITION SUR LES MICRO-ALGUES

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGEY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Joëlle CANUET, Madame Amandine JANER à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir:

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands équipements

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

RAPPORTEUR: Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique: 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

<u>OBJET</u>: DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL POUR UNE EXPOSITION SUR LES MICRO-ALGUES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'histoire naturelle souhaite présenter l'exposition « *Microscopiques reliques* », mêlant art et science sur le thème des micro-algues.

Isabelle Rochemars est une artiste plasticienne qui questionne le temps et la mémoire à travers ses œuvres : que gardons-nous de la réalité du monde ? Pour la réalisation de ses œuvres, elle utilise une peinture qu'elle prépare avec des sédiments collectés au fond des océans, et qui, une fois filtrés, sont composés entièrement de squelettes d'algues microscopiques. Ainsi, elle peint avec le squelette minéral des algues.

Pour cette exposition, elle réalisera des œuvres à partir d'algues nommées diatomées. Ses Microscopiques reliques consisteront en une série d'accumulations de pièces dans lesquelles seront évoquées et convoquées la forme, l'idée et la matière des diatomées.

Destinée au public, l'exposition *Microscopiques reliques* s'attachera également à présenter ce que sont ces micro-organismes, mais de façon discrète, de manière à laisser la place aux œuvres et à l'émotion.

Elle sera présentée dans la salle gothique du musée des Tapisserie du 13 septembre au 3 octobre 2021

En marge de cette exposition, le 39^{ème} colloque sur les diatomées se tiendra au CEREGE (plateau de l'Arbois), du 14 au 16 septembre. Des conférences, des visites guidées pour le grand public, ainsi que des ateliers pour les familles seront proposés pendant la durée de l'exposition. Enfin, un film sera réalisé avec des interviews de chercheurs, de l'artiste et du grand public.

Afin de couvrir les dépenses relatives à la prestation de l'artiste, la réalisation du film et le montage de l'exposition, une subvention de fonctionnement de 5 800 € sera demandée à la Région dans le cadre des Appels à Projets Etat-Région 2021 (APOCS) pour la culture scientifique.

En conséquence, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à demander à la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Direction de l'Attractivité, du Rayonnement International et de l'Innovation, une subvention de 5 800 € TTC en fonctionnement pour la réalisation de l'exposition *Microscopique reliques* dans le cadre des appels à projets APOCS;
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal à encaisser la recette de 5 800 € TTC relative à ces actions.

DL.2021-549 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL POUR UNE EXPOSITION SUR LES MICRO-ALGUES-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

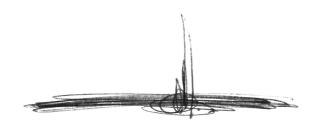
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/04/21 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

^{1 «} Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel: <u>assemblees@mairie-aixenprovence.fr</u>

Téléphone: 04 42 91 90 00